



« *Propriété privée* »

Règlement du Grand Concours de nouvelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, édition 2020-2021.

Date limite de remise des textes : lundi 14/12/2020.

Thème : « *Propriété privée* ».

À vous de choisir votre histoire, inspirée ou non des difficultés de voisinage, des actes notariés, des confinements imposés ou volontaires, des espaces tenus à l'abri des autres pour de bonnes ou de mauvaises raisons. « *Propriété privée* » c'est le début d'un polar, d'une histoire drôle, d'un drame, d'une aventure fantastique ou d'un récit déjanté.

Concours ouvert à toutes les personnes, sans limite d'âge, belges ou résidant en Belgique, n'ayant jamais été publiées à compte d'éditeur. trice pour un ouvrage complet de fiction à leur seul nom, écrit français. À gagner : des participations à des ateliers d'écriture, la publication des dix textes primés, des mentions financières pour quatre textes lauréats.

LES PRIX:

Le Grand prix de la nouvelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un montant de 1.000 € et trois mentions de 200 €, avec une mise en ondes par la RTBF de l'une des nouvelles primées.

LE RÈGLEMENT:

1. Ce concours de nouvelles en langue française est organisé par la Communauté française de Belgique, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Service général des Lettres et du Livre, en collaboration avec CLÉA (Compagnie de lecteurs et d'auteurs). Par ailleurs, le concours dispose de partenaires promotionnels, notamment la RTBF.

2. Il est ouvert aux personnes de nationalité belge et/ou résidant en Belgique, quel que soit leur âge, n'ayant jamais publié une œuvre de fiction à leur seul nom et en français chez un.e éditeur.trice papier ou numérique à compte d'éditeur.trice. Le fait d'avoir publié un texte ou plusieurs textes dans un recueil collectif, y compris à compte d'éditeur.trice, n'empêche pas la participation au concours. Les personnes ayant été éditées dans le cadre des deux éditions précédentes du concours «La serrure» et «À basse température» ne peuvent participer à cette édition.

3. L'œuvre proposée devra être un texte original et inédit et appartenir au genre de la nouvelle. La nouvelle envoyée peut être réaliste, fantastique, de science-fiction, avec chute, à fin ouverte... Elle doit cependant obligatoirement constituer un récit, c'est-à-dire raconter une histoire avec un certain point de vue. Un changement d'état doit exister entre le début et la fin du texte. Le texte doit être cohérent, abouti, avec des actions, des situations, des descriptions et/ou un voire des personnages... Le texte doit éviter des éléments superflus. Il doit être compréhensible pour le lecteur, retenir son attention par la force de la narration, l'humour, la construction. Les critères principaux d'évaluation sont : la qualité de l'intrigue, sa relation directe ou indirecte, au-delà du prétexte, avec le thème «Propriété privée», la construction, le style, l'originalité, la capacité à susciter l'intérêt du lecteur (rire, émotion, réflexion, empathie...).

4. Il ne sera admis qu'une seule nouvelle par participant.e au concours.

5. Sont exclues : une traduction, une adaptation, une œuvre présentant un caractère publicitaire ainsi qu'une œuvre ayant déjà été publiée sur un support papier ou numérique ou ayant fait l'objet d'une réalisation ou d'une diffusion par un organisme de radiodiffusion belge ou étranger.

6. Le texte dactylographié ne devra pas compter plus de 16.500 signes (espaces compris) soit environ 8 pages (format A4).

7. Les textes seront fournis dans un document Word extension .doc ou .docx. Pas de PDF ou d'odt ! avec les consignes de présentation suivantes :

- a) Utiliser une police de caractères à empattements en corps 12 (Times, Times New Roman, Garamond, Georgia ou Baskerville) et non une police bâton (Arial, Verdana, Helvetica, Calibri...);
- b) Pour la présentation générale : Titre centré (sans gras) ; Pas d'alinéa au début des paragraphes ; Interlignage: 1,5 ; Pas de double interligne entre les paragraphes (= deux «enter»), sauf si il y a la volonté de marquer une vraie césure dans le texte ; Numérotation des pages.

8. Le texte comptera le titre de la nouvelle et exclura toute information qui révélerait l'identité de l'auteur.trice. Une feuille d'identification (voir modèle de fiche ci-dessous), complétée de manière lisible, sera jointe dans un document à part, par courrier ou courriel, au texte présenté. Les données personnelles seront utilisées uniquement dans le cadre de ce concours et aux étapes nécessaires à son bon déroulement. Les communications vers les participant.e.s s'effectueront essentiellement par courriel.

9. La/Le participant.e devra faire parvenir pour le lundi 14 décembre 2020 à 18 h au plus tard, la date de la poste ou l'horaire d'envoi du courriel faisant foi, le texte de son œuvre en un exemplaire (papier) à l'adresse suivante:

Grand Concours de nouvelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
Service général des Lettres et du Livre,
Laurence Ghigny – 1B042

Bld Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Belgique

ou par courriel à l'adresse concoursdenouvelles@cfwb.be

10. Un accusé de réception parviendra à chaque participant.e, par courriel avec un numéro attribué à sa nouvelle. Ce numéro sera à reprendre par les participant.e.s dans tous les échanges liés au concours.

11. Un premier jury composé de lecteur.trice.s actif.ve.s dans le monde de la critique, de l'édition, de l'enseignement littéraire et des ateliers d'écriture retiendra, en janvier 2021, un maximum de 50 textes sur base des critères énoncés à l'article 3. Un temps de réflexion, d'échanges autour de la nouvelle, de la réécriture, du travail de l'écriture en collaboration avec CLÉA, sera proposé ensuite, en mars 2021 aux auteurs.trices des textes sélectionnés. Auteurs.trices qui auront l'occasion de retravailler – par après – leur nouvelle grâce à cette expérience.

12. Les auteurs.trices visé.e.s au point 11, qu'ils.elle.s aient participé à un atelier, devront renvoyer la version définitive de leur texte, retravaillée ou non, avec un titre modifié ou non – mais avec leur numéro d'identification, en avril 2021 (la date sera définie ultérieurement), à la même adresse postale ou courriel, suivant les modalités décrites à l'article 8. Ils.Elles joindront alors une copie de pièce d'identité prouvant leur nationalité et/ou leur résidence sur le territoire belge.

13. Est entendu par «retravail de l'œuvre» un apport de modifications qui permet néanmoins de reconnaître le texte de la version initiale de l'œuvre. Un autre récit ne sera pas accepté.

14. Un second jury composé d'auteur.trice.s, d'éditeur.trice.s, de journalistes de la RTBF, d'enseignant.e.s, d'attaché.e.s à l'Administration se réunira en mai 2021 pour décider de l'attribution du Grand Prix de la nouvelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des trois mentions ainsi que des six autres nouvelles (maximum) qui constitueront le recueil «Propriété privée ». Ceci implique que le jury peut renoncer à toute attribution de prix dès lors qu'il estime que la qualité de l'œuvre ou des œuvres est insuffisante.

15. Les prix seront attribués entre juin et octobre 2021.

16. Les auteur.trice.s d'œuvres primées cèdent à titre non exclusif à la Communauté française, et aux partenaires promotionnels du concours dont la RTBF, le droit de reproduire, d'éditer, de diffuser et de publier les œuvres primées en tout ou en partie, sous forme de recueil ou dans une publication papier, numérique ou par ondes et ce sans limite de temps. Les éditions, reproductions et publications précitées, en ce compris les parutions dans la presse quotidienne ou périodique, seront considérées comme promotionnelles et, à ce titre, ne donneront lieu à aucune rétribution complémentaire aux prix attribués dans le cadre de ce concours par la Communauté française.

17. Pour la publication, la Communauté française, le président du jury et les partenaires du concours se réservent le droit d'effectuer les corrections orthographiques, grammaticales et syntaxiques nécessaires. Ils proposeront également, en concertation avec l'auteur.trice concerné.e, des modifications de contenu en amont de la publication.

18. Du seul fait de leur participation au concours, les auteur.trice.s garantissent la Communauté française et ses partenaires contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité et le caractère inédit des textes présentés par eux.

19. Aucun recours fondé sur les conditions, le déroulement et le résultat du concours ne pourra être admis.

20. Les données à caractère personnel transmises dans le cadre de la participation à ce concours seront traitées, par le Service Général des Lettres et du Livre, dans le respect de la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

21. Le fait de présenter un texte au concours implique l'acceptation sans réserve des clauses du présent règlement. Les décisions du jury sont sans appel.

22. Les textes ne sont pas restitués. Mais ils restent la propriété des auteur.trice.s qui peuvent les publier ensuite (en totalité, en partie, modifiés ou non...) dans d'autres cadres que celui du Grand Concours de nouvelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si un.e lauréat.e publie un des textes imprimés dans le recueil « Propriété privée », il.elle est invité.e à mentionner à l'occasion de cette publication ultérieure que son texte a été primé dans le cadre du Grand Concours de nouvelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles « Propriété privée ».

23. L'exécution et l'interprétation du présent règlement sont soumises à la loi belge. En cas de litige, seuls les cours et tribunaux de Bruxelles sont compétents.

Infos : concoursdenouvelles@cfwb.be / 02 413.36.07 / www.culture.be

FICHE D'IDENTIFICATION

Grand Concours de nouvelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles édition 2020-2021 : «Propriété privée»

À dactylographier ou à compléter en lettres capitales !

Je/Nous soussigné.e.s *

Prénom(s).....

Nom....., résidant à

Rue..... N°.....

Boîte..... Code postal Localité.....

Téléphone.....

Adresse électronique.....)

Né.e le ____ / ____ / _____,

Auteur.trice.s du texte intitulé / (titre)

.....

Me.Nous présente.ons au concours «Propriété privée», organisé par la Communauté française et déclare.ons que ce texte est entièrement original et qu'il ne fait aucun emprunt à une œuvre existante encore protégée.

* En cas de pluralité d'auteurs, ceux-ci désignent Monsieur ou Madame

..... comme

correspondant unique des organisateurs et ayant qualité pour recevoir éventuellement un prix.

Je (nous) déclare(ons) avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter sans réserve les dispositions, en ce compris la cession partielle de droit d'auteur telle que définie dans le règlement. Je (nous) donne(ons) mon(notre) consentement au traitement des données à caractère personnel me(nous) concernant collectées par la Communauté française dans le cadre de ce concours et des publications des partenaires promotionnels. En aucun cas ces données ne pourront être utilisées par les partenaires à d'autres finalités, en ce compris des fins commerciales.

Fait à...

Date...

Signature(s)

Éditrice responsable Nadine Vanwelkenhuyzen, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Bld Léopold II, 44, 1080 Bruxelles.